

EXPÉDITION INFO-MUNICIPAL PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

La municipalité de Saint-Aubert vous offre désormais l'opportunité de recevoir par courriel, au lieu de la poste, le bulletin « Info Municipal ». Cette façon de procéder nous permettra de rejoindre la population plus rapidement et plus souvent tout en abaissant de façon considérable les coûts reliés à cette parution. Cette option, offerte à toute la population, sera très efficace et un moyen rapide d'informer les résidents et les non résidents des activités, événements spéciaux, projets et consultations publiques en cours à la municipalité.

Pour être inscrit à la liste d'envois électroniques, vous n'avez qu'à nous transmettre votre adresse courriel à l'adresse suivante: publications@saint-aubert.net

À compter de votre inscription, vous recevrez les documents d'information municipaux par courrier électronique.

À noter que vous pourrez vous désabonner en tout temps si vous désirez annuler votre inscription et recevoir votre *Info-Municipal* par courrier régulier. Il vous suffira de nous retourner un courriel à cette même adresse nous demandant d'enlever votre nom de la liste d'envoi.

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITÉ PAR LE CÔTÉ OUEST DU LAC TROIS-SAUMONS

Les personnes intéressées à recevoir en temps réel l'information relative à «**l'ouverture ou la fermeture des barrières**» donnant accès au côté ouest du chemin du Tour-du-lac-Trois-Saumons, peuvent nous expédier, à l'adresse : publications@saint-aubert.net leur numéro de téléphone cellulaire. Dès qu'il y aura modification de la situation, un «**texto**» sera expédié aux personnes inscrites afin de les informer sur la disponibilité de l'accès ouest de la route du lac-Trois-Saumons.

Nous espérons que plusieurs propriétaires de ce secteur sauront tirer avantage de cette nouvelle méthode de communication.

HORAIRE 2018 DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de la tenue de rencontres de divers comités de la MRC de l'Islet à lesquelles le maire participe, créant ainsi un conflit d'horaires entre les deux organismes, le conseil a modifié le calendrier des réunions ordinaires pour l'année 2018, adopté le 4 décembre dernier.

Ce nouveau calendrier se retrouve également sur le site Internet de la municipalité de Saint-Aubert.

Mardi le 9 janvier	Mardi le 23 janvier
Lundi le 5 février	Mardi le 20 février
Lundi le 5 mars	Mardi le 20 mars
Mardi le 3 avril	Mardi le 24 avril
Lundi le 7 mai	Mardi le 22 mai
Lundi le 4 juin	Au besoin
Mardi le 3 juillet	Au besoin
Lundi le 6 août	Au besoin
Mardi le 4 septembre	Mardi le 18 septembre
Lundi le 1er octobre	Mardi le 16 octobre
Lundi le 5 novembre	Mardi le 20 novembre
Lundi le 3 décembre	Au besoin

Veillez prendre note que ces **réunions ordinaires** débutent à 20h00.